



Association Sportive Judo-Club Reichstett

INSCRIPTIONS POUR LA SAISON 2018-2019

Chers membres, chers parents,

Les cours de judo enfants, de judo adultes, de renforcement musculaire et de Cross Training débuteront à partir du **lundi 3 septembre 2018**

Le planning de cette saison est le suivant :

Lundi de 18h 00 à 20h 00 :	Judo adolescents (11 à 14 ans)
Lundi de 20h 00 à 22h 00 :	Judo adultes
Mardi de 19h 30 à 21h 00 :	Remise en forme et entretien physique (hors judo)
Mercredi de 16h 30 à 17h 30 :	Judo enfants de 5 à 6 ans
Mercredi de 17h 45 à 18h 45 :	Judo enfants de 6 à 7 ans
Mercredi de 19h 00 à 21h 00 :	Judo adultes
Jeudi de 17h 30 à 19h 00 :	Judo enfants de 8 à 11 ans
Jeudi de 19h 15 à 20h 15 :	Cross Training
Vendredi de 17h 00 à 19h 00 :	Entraînement Kata
Vendredi de 19h 00 à 21h 00 :	Entraînement Kata

Ce planning pourra être revu en fonction du nombre d'inscrits et des niveaux et gabarits des enfants.

Les cours se dérouleront tous dans le nouveau Dojo attendant au complexe sportif de la rue de Picardie.

Les inscriptions se feront uniquement lors de 2 rendez-vous : **les samedi 8 et 22 septembre 2018 de 9h à 12h directement au Dojo.**

D'autre part, pour le Judo, il faudra faire une demande de licence ou de renouvellement de licence directement sur le site de la Fédération Française du Judo et disciplines associées www.ffjudo.com

Le règlement de **la cotisation** (voir le coupon participation financière) est possible par chèque (en plusieurs fois en remettant plusieurs chèques - 3 au maximum datés du jour de l'inscription. Ils seront encaissés à votre convenance) ou en espèces.

L'Association Judo-Club de Reichstett se réserve le droit de refuser l'accès aux cours des personnes dont le dossier d'inscription n'est pas complet.

Vous trouverez dans ce document les informations importantes concernant les assurances, le certificat médical et la prise en charge des mineurs.

TARIFS POUR LA SAISON 2018 - 2019

Judo :

- 1^{er} membre de la famille : 170 €
- 2^{ème} membre de la famille : 157 €
- 3^{ème} membre de la famille et suivants : 145 €

Renforcement musculaire :

- 1^{er} membre de la famille : 140 €
- 2^{ème} membre de la famille : 129 €
- 3^{ème} membre de la famille et suivants : 118 €
- Inscription à la séance possible : 5 €

Cross Training :

- 1^{er} membre de la famille : 150 €
- 2^{ème} membre de la famille : 137 €
- 3^{ème} membre de la famille et suivantes : 126 €
- Inscription à la séance possible : 5 €

Tarifs pour 2 cours :

- Renforcement et Cross Training 190 €
- Judo et Cross Training 210 €

ASSURANCE SPORTIVE

Bien que le judo et les cours d'entretien physique ne soient pas des activités dangereuses, nous vous rappelons que seul l'établissement de la licence déclenche le bénéfice des garanties du contrat d'assurance.

Il est donc impératif d'effectuer, rapidement en début de saison, une demande de licence ou de renouvellement de celle-ci.

En cas d'accident, la déclaration doit être faite dans les 5 jours.

DONS

Les besoins en financement de l'association ont augmenté avec le passage à la grande région. Pour les compétitions régionales, il n'est pas rare d'avoir plus de 400 km à parcourir et de devoir se déplacer la veille (ce qui implique le coût d'une chambre d'hôtel) afin de pouvoir être à l'heure pour la pesée.

Le don peut être un moyen de nous aider tout en vous permettant de réduire vos impôts. De par ses statuts, l'association Sportive Judo Club de Reichstett peut recevoir de tels dons et vous permettre d'en déduire 60 % de leur montant de vos impôts : un don de 50 € vous reviendra, après déduction fiscale, à 20 €.

Nous vous fournirons un reçu pour l'administration fiscale.

RESTONS EN CONTACT

Retrouvez toutes les informations concernant le Club sur Internet :

www.judoreichstett.fr

www.facebook.com/judoreichstett

Et pour toute question, envoyez-nous un e-mail : contact@judoreichstett.fr

PRISE EN CHARGE DES MINEURS

La prise en charge de vos enfants par l'Association Sportive Judo-Club de Reichstett se fait uniquement pendant les heures de cours.

Avant le début des cours, le responsable légal de l'enfant doit s'assurer de la présence du professeur et le remettre à celui-ci.

Si, 15 minutes après le l'horaire habituel du début du cours, le professeur n'est pas présent, le cours est annulé.

Si votre enfant vient non-accompagné aux entraînements, la responsabilité de l'association ne peut être engagée en cas d'annulation du cours.

A la fin du cours, il est recommandé que l'enfant soit récupéré par le responsable légal. La responsabilité de l'association ne peut en aucun cas être engagée sur le chemin du retour.

CERTIFICAT MEDICAL

Tous les judokas (y compris les enfants) doivent produire, dans un délai d'un mois après le démarrage des cours, un certificat médical portant la mention « apte au judo » : art. L3622-1 du Code de la santé publique.

Les certificats des judokas susceptibles de participer à des compétitions (à partir de 8 ans) devront préciser « pas de contre-indication à la pratique du judo en compétition » : art. L3622-2 du Code de la santé publique. Ceci devra être formalisé dans le passeport sportif.

Les certificats médicaux doivent être remis au professeur.

Les pratiquants du renforcement musculaire et de la Cross Fit doivent aussi fournir un certificat médical pour le(s) sport(s) pratiqué(s).

Dans le cas d'un renouvellement, il est à noter que ce certificat médical est valable trois ans à compter de sa date d'établissement par le médecin et sous réserve d'attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire « QS-Sport » lors de chaque renouvellement.

**Modèle de certificat médical d'aptitude à la pratique du Judo
Pour les nouveaux membres ou pour ceux qui doivent fournir un nouveau certificat**

Je soussigné, Docteur _____

Certifie avoir examiné _____
et constaté qu'il/elle ne présente aucune contre-indication à la pratique du judo en compétition.

Fait à _____ le ____ / ____ /2018

Signature et cachet du médecin



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Il est obligatoire dès l'inscription et dès la première séance au Judo Club de Reichstett.

Les judokas en possession de leur passeport sportif sont invités à faire compléter la page concernée par le médecin.